

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1997)
Heft: 97

Artikel: Relations Suisse - Europe : 4 ans après le 6 décembre 1992, où en est-on?
Autor: Alliaume, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4 ans après le 6 décembre 1992, où en est-on ?

Le 6 Décembre 1992, le peuple Suisse a rejeté en votation populaire le principe de l'adhésion à l'Espace Économique Européen (EEE). Il faut rappeler que cette votation s'est déroulée dans une grande confusion politique, les autorités ayant d'abord plaidé que l'EEE était le but final pour la Suisse et qu'il n'était pas question de s'intégrer dans la Communauté. Confrontées aux opposants à l'intégration qui démontraient que l'EEE avait plus d'inconvénients que d'avantage (en particulier en ne mettant pas la Suisse en situation de co-décider de son sort), et aux tenants de l'intégration rapide qui souhaitaient provoquer une adhésion directe à l'Union Européenne (UE), les autorités ont finalement brouillé leur message en plaidant que l'EEE était une étape pénible mais provisoire vers l'UE.

Il s'est finalement produit un phénomène comparable à celui qui, en son temps, divisa le peuple appelé à voter entre la proposition du comité d'initiative et la contre-proposition partielle du Parlement, avec comme effet que faute de pouvoir voter un double oui, le vote fut négatif dans les deux cas. Dans un pays moins démocratique que la Suisse, le gouvernement se démet, et l'on procède à de nouvelles élections. Mais en Suisse, le gouvernement peut changer de politique sans se démettre. Après une phase très brouillée où les extrémistes des deux bords ont parlé de démission collective du gouvernement, d'adhésion directe, d'éclatement de la Suisse, de scission civile, le gouvernement s'est efforcé de rechercher une voie de négociation. Ceci a



Philippe Alliaume

permis d'éviter de céder à la marotte de certains gouvernants "le peuple a tort, changeons le peuple". Cette voie difficile devait à la fois respecter la volonté exprimée par le peuple, respecter le comportement prévisible de ce même souverain à la prochaine votation, éviter le référendum probable, contourner les initiatives pour une solution d'adhésion immédiate mais aussi et surtout être crédible pour l'Union Européenne, quelque peu lassée de devoir négocier avec des représentants apparemment peu suivis par leurs mandants.

Ainsi s'est développé le cycle des négociations bilatérales. Bien entendu l'Union Européenne a d'abord laissé entendre que ces négociations étaient sans intérêt pour elle, qu'on préférerait discuter avec la Pologne, le Maroc ou la Turquie de leur intégration. Mais la réalité économique et politique a refait surface, et l'on a pris en considération le fait que le "nain" Suisse était un partenaire pas

aussi négligeable que ce que les Cassandres Helvétiques pensaient elles-mêmes.

Dans quelques mois devraient donc être bouclées, si tout va bien, les négociations sur les sept domaines retenus comme faisant partie d'un premier paquet cohérent. Cette notion de paquet est extrêmement importante. En aucun cas l'UE n'acceptera de mise en service partielle. En effet, les accords, équilibrés dans l'ensemble, sont très déséquilibrés secteur par secteur. Ce qui confirme d'ailleurs bien que sur certains points, la Suisse est tout de même en position de force, même si le rapport global est difficile à estimer.

Les sept accords

Concernant les transports terrestres, si la Suisse a accepté le principe d'un transit de 40 tonnes exigé par l'UE, elle souhaite taxer le transit routier pour provoquer un transfert économique vers le transit ferroviaire. Ce principe est accepté par l'UE. Mais reste à

déterminer le niveau de la taxe. Là où la Suisse souhaite 600 CHF pour faire Bâle-Chiasso, l'UE n'accepte que 200 CHF.

Concernant la libre circulation des personnes, le dossier est également complexe. Si la Suisse a économiquement intérêt à pouvoir aussi bien recruter en Suisse les spécialistes étrangers dont elle a besoin qu'envoyer librement dans ses filiales européennes les dirigeants Suisses qu'elle souhaite, la Suisse a politiquement peur de l'effet d'une immigration massive. Il est vrai que son taux d'immigrés est déjà l'un des plus forts d'Europe et que le sujet reste sensible. L'UE a fait de notables concessions en autorisant la Suisse à appliquer l'accord à l'essai pendant sept ans, et encore avec un contingentement des étrangers en Suisse les cinq premières années. En résumé, si cet accord voit le jour, les 800 000 ressortissants Européens en Suisse pourront bénéficier de la mobilité professionnelle et du regroupement familial, et d'autres pourront librement les rejoindre. Les 310 000 Suisses vivant dans l'Union européenne auront alors libre accès au marché du travail européen dès 2001. Si cet accord ne voit pas le jour, les Suisses "pur jus" rencontreront pour travailler en Europe les difficultés bien connues par les travailleurs immigrés en Suisse. Sur ce point, il est assez regrettable de noter, amis Suisses de l'étranger, que l'on se préoccupe des étrangers en Suisse, des Suisses temporairement envoyés à l'étranger, mais que les organes chargés de défendre les intérêts des communautés suisses établies à l'étranger sont d'une grande prudence et d'une grande discrétion. À commencer par la France... mais ceci est une autre histoire.

Pas de Suisse, pas d'argent...

Concernant les obstacles techniques, il s'agit de problèmes similaires à ce que le GATT appe-

lait les barrières non tarifaires. L'accord permettant de reconnaître mutuellement les normes et autres certificats, qui autorise les produits de chaque partenaire d'être vendus sur le marché des autres, est adopté.

Concernant la recherche, la Suisse qui finance aujourd'hui 3% des programmes de l'UE, soit une part non négligeable par rapport à ses dimensions, ne pouvait accéder à la direction des programmes. Les échanges entre programmes suisses et européens seront facilités. La seule pierre d'achoppement est qu'il faudra déterminer comment la Suisse pourra participer aux comités européens d'orientation de ces recherches, dans la mesure où il s'agit d'une co-décision de fait. Mais pas de Suisse, pas d'argent...

Concernant l'agriculture, la position de la Suisse n'était pas aussi mauvaise que ce que l'on a bien voulu dire. La Suisse importe dans l'Union Européenne 5 milliards de francs par an contre seulement 2 milliards d'exportations. L'allègement est prévu dans les domaines des fruits, légumes et fleurs, des produits laitiers et fromages, des spécialités carnées et des vins. Les organisations agricoles ne s'y opposent pas. Reste à régler le problème des normes vétérinaires et phytosanitaires.

Concernant les transports aériens, la Suisse demeure, contrairement aux transports terrestres, en position de faiblesse. Alors que le marché intérieur de l'UE est libéralisé, la Suisse doit se soumettre à de multiples autorisations administratives pour chaque relation. L'UE a accepté d'offrir la troisième et la quatrième liberté (transport libre au départ et à destination de la Suisse, pour les passagers, le fret et la poste). Après deux ans, les cinquième et septième libertés (liberté de créer des lignes aériennes entre deux pays membres) pourraient suivre. Mais le cabotage, alias la huitième liberté, c'est à dire l'accès au marché intérieur d'un autre pays n'est pas offert.

Enfin concernant les marchés publics, la Suisse a obtenu, à sa demande, le principe de son accès au 1000 milliards de CHF des marchés publics de l'UE, en concédant l'accès à ses 30 milliards de CHF de marchés publics internes. L'accord, plus large que celui de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), inclurait eau, énergie, transports et télécommunications.

Un vote populaire début 1998

Quelle suite attendre ? Si tout se passe bien, les accords, menés sous l'égide du Secrétaire d'État Jakob Kellenberger, diplomate appenzellois et chef du bureau de l'intégration depuis 1984, pourraient être conclus d'ici juin. Mais avant d'entrer en vigueur, ils devront être approuvés par les Chambres fédérales vraisemblablement à la session d'automne 1997. Six des sept accords concernent des sujets qui autorisent le lancement d'un référendum facultatif. Il est donc raisonnable de prévoir un vote populaire début 1998. Contrairement à l'EEE, les accords sont rédigés de manière à se satisfaire de la majorité du peuple et non de la double majorité. Le peuple devra voter probablement sur chaque accord, mais en ayant présent à l'esprit que le refus d'un seul remettrait en cause l'acceptabilité par Bruxelles du paquet.

Dans le meilleur des cas, moyennant une ratification des accords par les autorités des quinze membres de l'UE, étape formelle mais souvent longue, le paquet pourrait être entériné début 1999. Alors, qui des accords bilatéraux ou de la monnaie unique entreront en vigueur en premier ? Les avis sont partagés. Comme l'écrivait récemment Charles de Croisset, patron d'une grande banque française ex Banque Suisse en France, "je préfère travailler sur l'an 2000 plutôt que sur l'Euro, au moins l'an 2000, je suis sûr que cela arrivera". 